



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômage

Question écrite n° 56911

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur le chômage en France. Si celui-ci atteint les 10,4 % et se place au niveau de la moyenne européenne, il reste parmi les taux les plus élevés de l'Union. Il lui demande ce qu'il compte faire à ce sujet.

Texte de la réponse

Fin juin on observe une augmentation de 0,3 % du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A par rapport au mois précédent. Cette évolution reflète une croissance plus faible que prévue au premier semestre de 2014 entraînant des destructions nettes d'emplois marchands. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans a toutefois diminué en juin (- 1 400 en juin 2014). Ce résultat confirme la baisse du chômage des jeunes sur la durée puisque le nombre de demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans en catégorie A a diminué de 3,5 % de mai 2013 à mai 2014. En revanche, la situation des seniors a continué à se dégrader, malgré une évolution mensuelle moyenne moindre au second trimestre de 2014 (+ 6 400 contre + 8 300 au premier trimestre). Les évolutions de l'emploi et du chômage au cours du premier semestre de 2014 renforcent la détermination du Gouvernement dans sa lutte contre le chômage. C'est le sens de l'initiative en faveur de l'emploi des seniors et des chômeurs de longue durée lancée le 23 juin 2014 par le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social. C'est plus largement le sens de la grande conférence sociale pour l'emploi qui s'est tenue les 7 et 8 juillet 2014, traduisant l'engagement de tous, Gouvernement, partenaires sociaux, collectivités, chambres consulaires et, pour la première fois, organisations de jeunesse, à amplifier la mobilisation pour l'emploi. La feuille de route diffusée à l'issue de la grande conférence sociale décline les axes de cette mobilisation pour l'emploi des jeunes, des seniors et des personnes éloignées de l'emploi et du plan d'action en faveur de l'apprentissage. La priorité donnée à l'emploi des jeunes y est réaffirmée, étayée par diverses mesures : poursuite de l'effort en faveur des contrats aidés (45 000 contrats aidés supplémentaires au second semestre de 2014) et de l'insertion par l'activité économique, en mettant l'accent sur la formation des jeunes peu ou pas qualifiés ; extension de la « garantie jeunes », actuellement expérimentée dans dix départements, à un plus grand nombre de départements pour que 50 000 jeunes puissent en bénéficier dès 2015 avec un objectif de 100 000 jeunes en 2017 ; mobilisation exceptionnelle des crédits européens destinés aux jeunes en grande difficulté (accompagnement dédié de 65 000 jeunes rencontrant des difficultés durables d'intégration sur le marché du travail, accompagnement vers l'emploi par les missions locales de 68 000 jeunes en contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) renforcé dans les seize régions de France où le taux de chômage des jeunes dépasse 25 %). En outre, une concertation sera menée à l'automne 2014 entre l'Etat, les partenaires sociaux et les régions afin de définir des axes d'intervention partagés pour l'emploi des jeunes, notamment en matière d'accès des jeunes à la formation en lien avec les possibilités de mobilisation du compte personnel de formation, de renforcement de la formation des emplois d'avenir, d'accompagnement des jeunes vers l'emploi durable. S'agissant des seniors et des personnes durablement éloignées de l'emploi, plusieurs mesures doivent faciliter leur retour vers l'emploi : extension par pôle emploi d'ici la fin 2014 d'un accompagnement renforcé au bénéfice de 80 000 demandeurs d'emploi particulièrement éloignés de l'emploi

venant s'ajouter aux 190 000 bénéficiaires actuels ; financement en 2015 de 80 000 contrats initiative emploi recentrés sur les chômeurs de très longue durée, les seniors ainsi que sur les travailleurs handicapés ; doublement de l'aide pour les contrats de génération incluant le recrutement d'un senior et d'un jeune. De plus, l'alternance pour les demandeurs d'emploi seniors sera encouragée, avec un contrat de professionnalisation adapté « nouvelle carrière ». Le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social réunira les partenaires sociaux et les collectivités territoriales pour déterminer les priorités d'une mobilisation collective pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Enfin, la prévention du chômage de longue durée sera abordée lors de la renégociation du contrat de sécurisation professionnelle et de la négociation de la nouvelle convention tripartite entre l'Etat, l'union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) et Pôle emploi, qui doit fixer les orientations stratégiques de Pôle emploi pour la période 2015-2017. S'agissant du plan de relance de l'apprentissage, le Premier ministre a annoncé, à l'issue de la grande conférence sociale, des mesures financières immédiates pour soutenir l'apprentissage : l'Etat a ainsi décidé de dégager 200 M€ supplémentaires dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2014 afin d'apporter une aide de 1 000 € pour l'embauche d'un premier apprenti dans les entreprises de moins de 50 salariés qui n'ont pas embauché d'apprentis depuis le 1er juillet de l'année précédente et qui sont couvertes par un accord de branche fixant des objectifs de développement de l'apprentissage. Le Gouvernement entend développer l'apprentissage au sein du système de formation initiale (avec un objectif de 60 000 apprentis dans les établissements publics locaux d'enseignement) ainsi que dans le secteur public (avec un objectif de 10 000 apprentis dans la fonction publique de l'Etat). Le Président de la République a tenu en septembre 2014 une réunion sur la levée des obstacles structurels qui freinent la progression de l'apprentissage. Enfin, le pacte de responsabilité et de solidarité impulsé par le Président de la République en janvier dernier et dont les modalités de mise en oeuvre ont été précisées par le Premier ministre en mai va progressivement produire ses effets. C'est ainsi qu'un accord a été conclu dans la branche de la chimie, prévoyant 47 000 embauches de 2015 à 2017. Dès septembre, le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social a réuni l'ensemble des acteurs pour un suivi des négociations dans les cinquante plus grandes branches.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56911

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4672

Réponse publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 10112